8 CONSEILS

pour maintenir la vigilance au sein de son entreprise

En cette période de crise sanitaire, il convient de s'assurer du bon niveau de protection de son outil de travail.

Les malveillants peuvent en effet tenter de profiter d'une situation inhabituelle pour porter atteinte à votre entreprise.

Gendarmerie nationale

Réduire l'attractivité de vos biens de valeurs :
- S'assurer de la discrétion de vos lieux de stockage.
- Si possible réduire les volumes de produits très attractifs.

Soyez **plus vigilant** vis à vis de votre environnement proche pour repérer toute attitude suspecte.

Rappeler à vos collaborateurs les consignes élémentaires de sûreté :
- Fermeture effective de tous les ouvrants périmétriques.
- Activation de l'alarme ...

Vérifier le bon fonctionnement de vos équipements de protection déjà en place :
- Tester le système anti intrusion.
- Assurez vous du bon fonctionnement vos éclairages.
- Vérifier l'efficacité de votre système vidéo...

Attention aux cyber-attaques et aux escroqueries via internet voire aux démarchage directe. Ils peuvent être facilités par une baisse de votre vigilance.

Maîtrisez la communication de vos activités pour ne pas dévoiler d'informations pouvant présenter un intérêt pour le délinquant.

Si vous identifiez des vulnérabilités fortes en matière de protection mécanique ou de détection, contactez un professionnel en sûreté pour palier aux manquements.
La prévention ça rapporte lorsqu'elle est réfléchie. N'agissez pas dans la précipitation.

- Consultez le site **referentsurete.fr** pour trouver de nombreuses informations concernant votre niveau de protection, ou contacter nos spécialistes via cet espace web.
- Inscrivez vous sur **OTE** (opération tranquillité entreprise).